



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADEMIQUE 2025-2026

TARIFS & CONDITIONS POUR LES SÉJOURS DE COURTE DURÉE

(Tarifs applicables à partir du **01/09/2025**)

CHAMBRES	par nuit		par semaine complète		par mois complet	
	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST- DOC	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST- DOC	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST-DOC
chambre individuelle	70 €	85 €	345 €	425 €	820 €	1040 €
chambre double (2 personnes)	85 €	100 €	410 €	470 €	920 €	1100 €
studio (2 personnes)	95 €	120 €	465 €	535 €	1100 €	1320 €

Chambre meublée avec salle de bains, prise TV et raccordement internet haut débit inclus, double vitrage, circulation d'air double flux et détection incendie (serviettes de toilette et ustensiles de cuisine non fournis).

1. La réservation ne devient effective qu'après le renvoi :

- du document de confirmation (ci-joint) et du règlement intérieur dûment signé,
- d'une attestation justifiant votre séjour à Paris (lettre d'invitation à un séminaire, attestation de stage, cours de langue ...) et de la copie d'une pièce d'identité,
- du versement avant l'arrivée d'un dépôt garantie dommages de **160,00 €** pour séjour de plus de 4 semaines. Aucun dépôt demandé pour les séjours inférieurs à 14 nuits.
- du paiement avant l'arrivée du montant de la redevance pour la durée totale du séjour ou pour le premier mois.
- Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Ces paiements - dépôt garantie-dommages et redevance - s'effectueront par *(Tous frais d'opération à la charge du donneur d'ordre)*

➔ virement au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôtre,

LA BANQUE POSTALE - Centre Financier de Paris

Code IBAN : FR49 2004 1000 0101 9391 5H02 032

Code BIC : PSSTFRPPPAR

Merci d'envoyer copie de la preuve des paiements mentionnés ci-dessus avant votre arrivée

➔ Par virement ou carte bancaire pour les mois après votre arrivée.

2. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse accueil@fbl-paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
3. Les arrivées se font après 15.00 heures, les départs avant midi.
4. Le dépôt garantie dommages est remboursé, après contrôle des lieux, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées (document disponible à la Réception).

Merci d'adresser toute question relative au paiement à l'adresse suivante : compta@fbl-paris.org



FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE
MAISON DES ÉTUDIANTS BELGES ET LUXEMBOURGEOIS
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

ANNÉE ACADEMIQUE 2025-2026
7^{ème} étage

TARIFS & CONDITIONS POUR LES SÉJOURS DE COURTE DURÉE

(Tarifs applicables à partir du **01/09/2025**)

CHAMBRES	par nuit		par semaine complète		par mois complet	
	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST- Doc	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST- Doc	ETUDIANTS	CHERCHEURS ET POST-DOC
chambre individuelle	60,00 €	85,00 €	285,00 €	320,00 €	690,00 €	900,00 €
chambre double (2 personnes)	70,00 €	80,00€	330,00 €	390,00 €	800,00 €	940,00 €
studio (2 personnes)	80,00 €	100,00 €	400,00 €	470,00 €	980,00 €	1150,00 €

Chambre meublée avec salle de bains, prise TV et raccordement internet haut débit inclus, double vitrage, circulation d'air double flux et détection incendie (serviettes de toilette et ustensiles de cuisine non fournis).

1. La réservation ne devient effective qu'après le renvoi :

- du document de confirmation (ci-joint) et du règlement intérieur dûment signé,
- d'une attestation justifiant votre séjour à Paris (lettre d'invitation à un séminaire, attestation de stage, cours de langue ...) et de la copie d'une pièce d'identité,
- du versement avant l'arrivée d'un dépôt garantie dommages de **160,00 €** pour séjour de plus de 2 semaines. Aucun dépôt demandé pour les séjours inférieurs à 14 nuits.
- du paiement avant l'arrivée du montant de la redevance pour la durée totale du séjour ou pour le premier mois.
- Aucun paiement en espèces ne sera accepté.

Ces paiements - dépôt garantie-dommages et redevance - s'effectueront par *(Tous frais d'opération à la charge du donneur d'ordre)*

→ virement au profit du compte de la Fondation Biermans-Lapôte,

LA BANQUE POSTALE - Centre Financier de Paris

Code IBAN : FR49 2004 1000 0101 9391 5H02 032

Code BIC : PSSTFRPPPAR

Merci d'envoyer copie de la preuve des paiements mentionnés ci-dessus avant votre arrivée

→ chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Fondation Biermans-Lapôte, **à partir d'un compte ouvert en France.**

→ **Par carte bancaire pour les mois après votre arrivée.**

2. Toute demande de départ anticipé doit être signalée par mail à l'adresse accueil@fbl-paris.org en respectant un préavis de 4 semaines durant lequel le paiement des redevances est dû. Le début du préavis prend effet à la date de réception du courrier.
3. Les arrivées se font après 15.00 heures, les départs avant midi.
4. Le dépôt garantie dommages est remboursé, après contrôle des lieux, par virement bancaire, sur le compte dont vous aurez fourni les coordonnées (document disponible à la Réception).

Merci d'adresser toute question relative au paiement à l'adresse suivante : compta@fbl-paris.org